

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 451

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 8**

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« de la présente loi »

les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.